



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-16425>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-16425**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Metropole Rouen Normandie

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX CULTURES URBAINES (PRATIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES)

**Description** : La mission de base est constituée des éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR Le candidat du marché complètera les études d'Esquisse + (ESQ+) dans le respect du programme de l'opération. Le titulaire aura ensuite en charge les études d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD), les études de projet (PRO) et l'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception (AOR). Les missions complémentaires suivantes seront intégrées au marché de Maîtrise d'oeuvre : - Mission Diagnostic (DIAG) - Étude d'exécution (EXE) de tous les lots, - Études thermiques et Etude d'exécution liée à l'obtention de la certification Passivhaus® - Mission de synthèse (SYNT) comprenant les études et les plans - Coordination SSI - Réalisation du projet en BIM de niveau 2 (Conception, réalisation, DOE) - Mission environnementale pour la prise en compte des éléments relatifs à la performance énergétique, environnementale et Carbone (ACV) - L'évaluation environnementale au cas par cas (suivant décret du 3 juillet 2022) - Établissement du dossier loi sur l'eau

**Identifiant de la procédure** : 988b5b0b-db35-4d70-910f-ac7a0a1fe3af

**Identifiant interne** : 24-DB-WHNC-MOESkateParc

**Type de procédure** : Restreinte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71200000 Services d'architecture

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0000

**Titre :** CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX CULTURES URBAINES (PRATIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES)

**Description :** La mission de base est constituée des éléments suivants : APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR Le candidat du marché complètera les études d'Esquisse + (ESQ+) dans le respect du programme de l'opération. Le titulaire aura ensuite en charge les études d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD), les études de projet (PRO) et l'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception (AOR). Les missions complémentaires suivantes seront intégrées au marché de Maîtrise d'oeuvre : - Mission Diagnostic (DIAG) - Étude d'exécution (EXE) de tous les lots, - Études thermiques et Etude d'exécution liée à l'obtention de la certification Passivhaus® - Mission de synthèse (SYNT) comprenant les études et les plans - Coordination SSI - Réalisation du projet en BIM de niveau 2 (Conception, réalisation, DOE) - Mission environnementale pour la prise en compte des éléments relatifs à la performance énergétique, environnementale et Carbone (ACV) - L'évaluation environnementale au cas par cas (suivant décret du 3 juillet 2022) - Établissement du dossier loi sur l'eau

**Identifiant interne :** S-PF-1415008

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71200000 Services d'architecture

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** La procédure de passation utilisée est : le concours restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique. Cette consultation est un concours d'architecture et d'ingénierie sur : Esquisse +. La procédure est décomposée en deux phases distinctes : - Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ; A l'issue de cette phase, trois candidats seront admis à concourir après avis motivé du jury. - Une phase d'offre Sélection du (des)

lauréat(s), après remise Esq+ et avis du jury La composition nominative du jury n'est pas arrêtée officiellement à ce jour. La liste précitée est la liste pressenti des membres du jury. L'acheteur a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase offre. Le nombre maximum de candidats retenus à l'issue de la phase de sélection des candidatures est de 3. La prestation est réservée à une profession particulière. Le candidat devra justifier à minima de toutes les compétences listées ci-dessous et précisées dans l'article 4.2 du Règlement de Consultation : 1. Architecture : architecte(s) inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français, ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/Cee du 10 juin 1985. Cet architecte sera mandataire du groupement. 2. Ingénierie en structure 3. Ingénierie en voirie et réseaux divers 4. Ingénierie en génie électrique ayant des références avérées 5. Ingénierie en génie climatique et fluide ayant des références avérées 6. Maîtrise thermique et maîtrise de l'énergie (maîtrise des logiciels Passivhaus® de calculs Phpp, Std, Cfd, calculs thermiques réglementaires, ...) ayant des références avérées 7. Qualité Environnementale du Bâti (Qeb), calcul Acv et réemploi 8. Coordination Ssi 9. Paysagiste concepteur. 10. économie de la construction 11. Acoustique en bâtiment 12. Bim Management (niveau 2) L'architecte et l'ensemble des Bet (Structure, Fluides, électricité, Paysagiste, Thermique, Vrd), devront démontrer leur capacité à concevoir en Bim de niveau 2. A défaut, ils devront préciser comment sera gérée cette conception pour tous les corps d'état. Le candidat pourra associer des disciplines complémentaires qui, selon lui, seraient rendues nécessaires par rapport à la complexité du projet suivant le programme. Si ultérieurement des compétences complémentaires s'avèrent nécessaires, elles pourront être apportées dans le cadre de la sous-traitance » Les personnes ayant pris part à l'organisation de la consultation et à l'élaboration du programme (membres de leur famille, descendants ou ascendants) et leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs ne pourront participer à cette consultation. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) répondant aux attentes tels que défini(s) dans le dossier de consultation conformément aux engagements du Spaser. L'enveloppe financière prévisionnelle affecté aux travaux est de 10 345 000 euro(s) Ht (valeur mai 2023). L'estimation de la maîtrise d'oeuvre est de 1 650 000 euro(s) Ht. Le planning prévisionnel de la procédure est le suivant : - Jury de sélection des candidats : juillet 2024 - Envoi du Dcc aux 3 candidats : septembre 2024 - Remise des prestations : novembre 2024 - Analyse : novembre 2024 / février 2025 - Choix du lauréat : mai 2025 - études Moe : juin 2025 à juin 2026 - Démarrage des travaux : octobre 2026 Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence : 24-Db-Whnc-Moeskateparc

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** Autre

**Objectif social promu :** Autre

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (inclus dans le Dc1) -

Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement permettant de détailler la situation financière du candidat (Déclaration incluse dans le formulaire Dc2 version à jour : 11/2023) - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (inclus dans le Dc1) - Lettre de candidature pouvant prendre la forme de l'imprimé Dc1, mentionnant, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ainsi que toutes les attestations sur l'honneur (Déclaration incluse dans le formulaire Dc1 : version à jour 04/2019) - Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (Dume) - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (inclus dans le Dc1)

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (inclus dans le Dc2)

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - Attestations d'inscription à l'Ordre des architectes ou diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/Cee du 10 juin 1985, les Cv des principaux intervenants techniques et administratifs pour ce projet présentant leurs qualifications et leurs références dans les compétences attendues - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat - Le dossier technique dont la composition est définie dans le règlement de la phase candidature

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :** FRA

**Adresse des documents de marché :** <https://www.mpe76.fr>,

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** AW Solutions

## 5.1.12 Conditions du marché public

### Conditions du régime du concours :

**Membres du jury :** - Le Président de la Métropole Rouen Normandie ou son représentant

**Membres du jury :** - Les membres élus titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

**Membres du jury :** - Un collège de personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours sans que leur nombre puisse excéder 5

**Membres du jury :** - Un collège de personnes présentant une expérience ou une qualification particulière exigée des candidats : désignées par l'exécutif, elles représentent au moins 1/3 des membres du jury

**Membres du jury :** - Le représentant de la Dreets

### Prix

**Lieu de réception de la prime :** 1

**Informations complémentaires :** Sous réserve de complétude et de conformité du projet, une prime de 90 000 euro(s) HT maximum pourra être accordée sur proposition du jury à chacun des 3 admis à déposer un projet. Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur. Le montant de la prime ainsi accordée sera fixé sur proposition du jury. L'indemnité sera payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la note d'honoraires

**Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours**

### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1415008>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 22/03/2024 à 16:00

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses

clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 &quot; Société Tropic Travaux Signalisation &quot; req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 &quot; Département Tarn et Garonne &quot; req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rouen

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 443928874

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal :** 38170

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Metropole Rouen Normandie

**Numéro d'enregistrement :** 20002341400101

**Adresse postale :** Le 108 108 allée François Mitterrand

**Ville :** Rouen

**Code postal :** 76176

**Pays :** France

**Point de contact :** MAYER-ROSSIGNOL Nicolas

**Adresse électronique :** demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

**Téléphone :** 0232764422

**Télécopieur :** 0232764429

**Adresse internet :** <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.mpe76.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Rouen

**Numéro d'enregistrement** : 598725

**Adresse postale** : 53 avenue Gustave Flaubert

**Ville** : Rouen

**Code postal** : 76000

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-rouen@juradm.fr

**Téléphone** : 0235583500

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : db84fd1e-0335-46d6-b9be-954e81bc1ebc - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de concours

**Date d'envoi de l'avis** : 09/02/2024 à 11:11

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 09/02/2024